

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org>

L'artificialisation du territoire français se poursuit, selon une nouvelle étude

- Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2009

Site de l'Association Adéquations

Le Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général du développement durable vient de publier une nouvelle carte de l'occupation des sols en territoire métropolitain, et une base de données consultable en ligne. Ce travail, réalisé à partir de photos satellites faites en 2006, s'inscrit dans le programme européen CORINE Land Cover (Coordination de l'information sur l'environnement) piloté par l'Agence européenne pour l'environnement.

Ci dessous : synthèse de l'étude (source : site de l'IFEN), liens et téléchargement.

Les changements de l'occupation des sols en France métropolitaine entre 2000 et 2006 suivent les mêmes tendances qu'entre 1990 et 2000, mais à un rythme ralenti. Les espaces artificialisés continuent de s'étendre, aux dépens principalement de terres agricoles. De vastes surfaces changent d'affectation au sein des forêts et autres milieux semi-naturels. Ces évolutions se traduisent par une consommation persistante d'espaces naturels et ruraux, accompagnée d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels.

D'après le dernier inventaire biophysique CORINE (coordination de l'information sur l'environnement) Land Cover 2006, la France métropolitaine est couverte majoritairement de terres agricoles (60 %) et de forêts ou autres espaces semi-naturels (34 %). Les sols artificialisés occupent un peu plus de 5 % du territoire. Enfin, les zones humides et surfaces en eau sont peu représentées (respectivement 0,3 % et 0,7 %).

L'occupation des sols reflète la géologie et l'hydrographie. Les sols peu accessibles ou aux faibles potentialités de valorisation par les cultures agricoles (massifs montagneux, sables des Landes ou de la Sologne, cuestas à l'Est du bassin parisien) ont été laissés à une occupation par les forêts et par d'autres milieux naturels. En plaine, on retrouve des prairies sur les sols imperméables, comme par exemple dans les boutonnières du pays de Bray et du Boulonnais, entourées de grandes cultures sur sous-sol crayeux.

Les forêts et les espaces semi-naturels occupent majoritairement les zones montagneuses et la région des Landes ; ailleurs, les zones agricoles dominent. Des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, mais aussi la Bretagne et les Pays de la Loire, apparaissent à la fois très agricoles et artificialisées, peu de surfaces étant disponibles pour les forêts et les autres milieux naturels.

Les évolutions entre 2000 et 2006 prolongent celles des années 1990

Les changements d'occupation des sols selon le niveau 3 de la nomenclature CORINE Land Cover ont affecté environ 620 km² par an entre 2000 et 2006, contre environ 1 120 km² par an durant la période 1990-2000. Les sols agricoles continuent de reculer, au profit principalement d'espaces artificialisés. Les surfaces des forêts, des milieux à végétation arbustive et des zones incendiées varient sensiblement, mais une part importante de ces changements sont des mutations internes à ces différentes catégories s'expliquant par les événements affectant les espaces boisés : exploitation forestière, reboisement, tempêtes, incendies

Hormis ceux affectant les milieux naturels, les changements les plus importants concernent les espaces artificialisés, qui s'étendent fortement. Les surfaces en eau continuent de s'accroître.

Les espaces artificialisés continuent de s'étendre, aux

dépens principalement de terres agricoles.

L'Île-de-France, le Nord, l'Alsace, le couloir rhodanien et le littoral en général, régions à forte densité de population permanente ou saisonnière, sont plus artificialisés que le reste du territoire. La progression de l'artificialisation a lieu principalement aux alentours des grandes villes, le long des réseaux de transport et des vallées. Les espaces artificialisés présentent globalement un accroissement de plus de 820 km², soit + 3,0 % entre 2000 et 2006, aux dépens surtout de terres agricoles mais aussi d'espaces naturels.

Le tissu urbain continu ne couvre que 1,6 % des sols artificialisés. Il est resté stable depuis 1990. Le tissu urbain est dit continu quand la végétation non linéaire et le sol nu sont rares, et discontinu lorsqu'ils occupent des surfaces non négligeables.

Le tissu urbain discontinu est beaucoup plus consommateur d'espace que le tissu urbain continu, plus dense. Le tissu urbain discontinu occupe les trois quarts des espaces artificialisés (21 000 km²), son extension se poursuit (+ 56 km²/an) dans toutes les régions. Elle est particulièrement forte en Midi-Pyrénées, le long des axes de transport autour de Toulouse, en Languedoc-Roussillon et près du littoral en général. La Bretagne et les Pays de la Loire sont aussi dans cette situation alors que le tissu urbain discontinu y était déjà très présent. Au contraire, Champagne-Ardenne et la Bourgogne ont, à la fois, les plus faibles taux d'occupation et les plus faibles progressions de cette catégorie.

Les zones industrielles et commerciales continuent de s'étendre dans toutes les régions (+ 38 km²/an entre 2000 et 2006). Leur emprise et leur progression sont fortes en Île-de-France et dans les Pays de la Loire, au contraire de la Corse et de la Bourgogne où elles sont parmi les plus faibles.

Les réseaux routiers et ferroviaires de large emprise progressent de + 1,3 km²/an avec, par exemple, la construction de l'autoroute A 89 entre Clermont-Ferrand et Bordeaux. Rapporté à leur surface totale, ce type d'occupation des sols présente la plus forte progression relative (+ 1,9 %).

Le tissu urbain discontinu, les zones industrielles et commerciales et les grandes infrastructures de transport représentent 90 % des surfaces artificialisées.

Globalement, les espaces verts urbains ont tendance à reculer légèrement, au profit surtout de tissu urbain discontinu ou de chantiers. Au contraire, les équipements sportifs et de loisirs continuent de s'étendre, aux dépens principalement de terres arables et de prairies.

Les zones d'extraction de matériaux sont surtout présentes dans les régions les plus artificialisées : les carrières sont implantées d'abord à proximité des utilisations qui en sont faites, et pas seulement en fonction du contexte géologique. Leur extension soutenue (+ 1,3 km²/an) reflète la mobilisation de matériaux pour la construction d'infrastructures de transport et de bâtiments.

L'artificialisation soutenue des paysages entraîne la destruction d'habitats naturels. La progression rapide des réseaux de transport de large emprise a aussi tendance à fragmenter et cloisonner fortement les milieux naturels. Par ailleurs, l'extension du tissu urbain peu dense et des zones industrielles et commerciales contribue à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique imputables aux déplacements. L'artificialisation des sols s'accompagne souvent de leur imperméabilisation. L'amplification du ruissellement qui en résulte peut accroître les risques d'inondation, en augmentant les niveaux des crues et leur rapidité d'apparition après les précipitations.

Le recul des prairies continue, mais à un rythme plus faible.

La surface totale des terres agricoles a diminué dans toutes les régions sur les deux périodes (sauf en Corse entre 1990 et 2000). Ce recul atteint 780 km² entre 2000 et 2006, soit - 0,24 %. Cette régression s'est faite principalement au profit de tissu urbain discontinu et de zones industrielles et commerciales, mais aussi de chantiers et de carrières.

Les terres arables hors périmètre d'irrigation, qui s'étaient un peu étendues entre 1990 et 2000, reculent entre 2000 et 2006 (- 43 km²/an), mais occupent encore plus de la moitié des surfaces régionales dans le grand bassin parisien (Île-de-France, Champagne-Ardenne, Centre, Haute-Normandie, et même 60 % en Nord-Pas-de-Calais et 64 % en Picardie).

Les prairies couvrent plus du quart de la surface régionale en Basse-Normandie (47 %), Auvergne (38 %), Limousin (37 %), Bourgogne et Pays de la Loire. Elles ont régressé dans toutes les régions depuis 1990 (- 37 km²/an entre 2000 et 2006, après - 71 km²/an entre 1990 et 2000). Elles ont la particularité d'alimenter les extensions de surfaces de nombreux autres postes, et en premier lieu les terres arables. Le retournement entre 2000 et 2006 de prairies en terres cultivées est d'une moindre ampleur qu'entre 1990 et 2000. Ce phénomène explique que les terres arables aient reculé entre 2000 et 2006, alors que dans la période précédente leur forte progression aux dépens des prairies et des mosaïques agricoles leur avait permis de présenter un solde positif.

Beaucoup de mutations se produisent au sein des espaces semi-naturels

Les surfaces en mutation au sein des espaces semi-naturels sont très importantes en Aquitaine, Alsace, Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les tempêtes Lothar et Martin de fin décembre 1999 sont à l'origine de beaucoup de ces changements. Ils reflètent aussi des évolutions par succession naturelle comme de la végétation arbustive recolonisant d'anciennes zones incendiées.

Si l'on considère l'ensemble constitué des forêts, des zones humides, des autres milieux naturels et des sols agricoles extensifs, comme les prairies, la surface totale diminue dans toutes les régions entre 2000 et 2006. Ces espaces avaient déjà connu un recul entre 1990 et 2000 à l'échelle nationale, les évolutions étant alors contrastées selon les régions. On voit dans l'exemple des Landes les vastes changements au sein de ces paysages dus aux tempêtes, mais aussi le grignotage qu'ils subissent, loin d'être compensé par les faibles extensions de surfaces (comme des accrues sur d'anciennes carrières). À l'échelle nationale, les reculs affectent environ 350 km², les mutations 2 500 km² et les gains seulement 67 km².

La Corse, le Limousin, l'Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, la Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et la Lorraine sont parmi les régions les plus couvertes par ces types de milieux (plus de 60 %). À l'opposé, ces espaces occupent moins de 40 % des régions Centre, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Picardie, Bretagne, Île-de-France et Nord Pas de Calais (23 %).

À côté du recul des espaces naturels et ruraux, l'augmentation des surfaces en eau traduit également une artificialisation des milieux aquatiques, par création ou extension de plans d'eau, aux dépens en majorité de terres arables et de prairies. Cette augmentation des surfaces de plans d'eau contribue au cloisonnement des milieux aquatiques. Le changement de type d'habitats et d'espèces des eaux stagnantes par rapport à des eaux courantes s'accompagne également d'un réchauffement des eaux.

L'artificialisation du territoire français se poursuit, selon une nouvelle étude

Globalement, les évolutions d'occupation des sols entraînent une régression d'habitats naturels. L'importance de formes d'artificialisation qui fragmentent ou cloisonnent fortement les milieux naturels amplifie les impacts défavorables sur l'environnement. D'une part, de nombreuses espèces rencontrent des difficultés pour l'accomplissement de leur cycle de vie, à cause de la diminution des surfaces des territoires accessibles ou de la présence d'obstacles ; d'autre part, leur faculté d'adaptation aux modifications du climat par déplacement de leurs aires de répartition peut être compromise. La préservation et la restauration d'une trame écologique sont un des enjeux majeurs retenus par le Grenelle de l'environnement.

Dorothee Pageaud et Camille Carré,
SOeS (Service de l'observation et des statistiques)

- ▶ Base de données : <http://www.ifen.fr/index.php?id=88>
- ▶ Télécharger la synthèse (avec les illustrations et une notice méthodologique, pdf 1,5 Mo) : voir ci-dessous

Post-scriptum :

- ▶ A consulter sur le site d'Adéquations : Rubrique [Environnement](#)